

St. Jean, que depuis une année il a été acheté sur le marché de St. Jean et exporté de St. Jean aux Etats-Unis environ deux cent mille (200,000) minots de grains de toute espèce, sans compter la quantité achetée pour la consommation.

St. Jean possède en outre un terminus de chemin de fer, il est à la tête d'un canal, et se trouve situé sur les eaux du Lac Champlain : ce qui lui donne des rapports faciles et directs avec toutes les parties du Canada et des Etats-Unis.

Tel est St. Jean représenté avec toute l'honnêteté possible, et avec autant d'exactitude que nous en avons pu mettre dans tous nos détails.

Il nous semble que la raison et la justice s'accordent à dire qu'il serait certainement absurde de laisser plus longtemps une localité de cette importance sans aucune influence dans la représentation de son Comté, et dans le choix du membre qui doit faire valoir ses intérêts en Parlement.

C'est à faire cesser cet état anomal et à en prévenir un plus mauvais encore, que tend la Requête accompagnée du présent Mémoire que nous adressons à la Législature, et nous sommes tellement confians en la bonté et en la justice de notre cause, que nous serions plus que certains de son succès, si nous n'avions rien à craindre des préjugés, et des intrigues qu'un intérêt aveugle de localité a déjà mis, ou du moins se dispose à mettre en jeu contre nous. Il nous sera en conséquence permis d'aller au devant de certaines difficultés ou obstacles déjà soulevés.

Ces obstacles ou difficultés nous viennent du Comté de Huntingdon et de celui de Chambly même dont nous faisons partie. Et d'abord pour le Comté de Chambly; l'on dit qu'en retranchant St. Jean et St. Luc, il restera peu peuplé. Mais le village de Longueuil est là, en voie de progrès évident; et certainement qu'avant un grand nombre d'années, il y aura par ses progrès plus qu'une compensation suffisante pour la perte en population que ferait aujourd'hui ce Comté, si justice est faite à notre demande. La paroisse de Chambly même se plaint de ce que le Chef-lieu du